Engagement du demandeur de permis d'urbanisme à remettre une reconnaissance de l'état du sol (RES) à Bruxelles Environnement

	Document à	insérer	dans I	e dossier	de demande	e de	permis	d'urbanism
--	------------	---------	--------	-----------	------------	------	--------	------------

Document à inserer dans le dossier de demande de permis à urbanisme
Je soussigné,, m'engage à faire exécuter une <u>reconnaissance de l'état du sol</u> par un expert en pollution du sol, conformément à l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués, sur les parcelles reprises en catégorie 0 à l'inventaire de l'état du sol et incluses dans la présente demande de permis d'urbanisme, sur lesquelles les actes et travaux prévus sont en contact avec le sol sur plus de 20 m².
Je m'engage à ce que cette reconnaissance de l'état du sol soit introduite chez Bruxelles Environnement, avant la délivrance du permis d'urbanisme. Bruxelles Environnement - IBGE
Div. Inspectorat et sols pollués Dépt. Identification des sols pollués
Pour tout renseignement : www.environnement.brussels 02/775.75.75
Date :
Signature :

¹ La RES sera introduite électroniquement par l'expert en pollution du sol agréé, il est superflu d'envoyer le rapport par courrier ou e-mail.